

17 AVR. 2015

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 avril 2015

Le seize avril deux mille quinze, à 14h45, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Mairie de Bourges, sur convocation de M. le Président.

Sous la présidence de :

- M. Georges Buisson, personnalité qualifiée, Président
- M. Jean-Pierre Mercier, personnalité qualifiée, Vice-président

Représentants de l'Etat

- Mme Annabel Poincheval, Conseillère théâtre Drac Centre représentant Mme Sylvie Le Clech, Directrice de la DRAC
- Mme Marie-Christine Nicolich, Directrice des Collectivités représentant Mme Marie-Christine Dokhelar, Préfète du Cher

Représentants de la Ville

- M. Frédéric Charpagne, Maire-Adjoint chargé de la Culture, représentant M. Pascal Blanc, Maire de Bourges
- M. Pierre-Antoine Guinot, Maire-Adjoint chargé du Tourisme et du Patrimoine
- M. Franck Ciup, Conseiller Municipal

Représentant de la Région

Représentant du Département

Personnalités qualifiées

- M. Paul Fournier
- M. Charles Parnet

Représentants du Personnel

- Mme Sylvie Truelle
- M. Nicolas Bénard

Personnalités invitées :

M. Olivier Atlan, Directeur, Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Mme Audrey Matel, Directrice de la communication des relations publiques et de l'accueil, Mme Camille d'Angelo, Chargée de mission théâtre danse au Conseil Régional Centre Val de Loire, Mme Aude Buffier, Directrice adjointe Culture Ville de Bourges, Mme Corinne Bouzillé, Directrice Générale adjointe Ville de Bourges, M. Philippe Daudenthum-Aupart, Agent comptable de l'EPCC, Mme Roselyne Daubies, secrétaire de séance, Mme Gaëlle Poncet, secrétaire de séance.

Excusés :

- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (pouvoir M. Paul Fournier)
- Mme Christine Dokhelar, Préfète du Cher (pouvoir Mme Marie-Christine Nicolich)
- M. Pascal Blanc, Maire de Bourges (pouvoir M. Frédéric Charpagne)
- Mme Irène Ajer, Personnalité qualifiée (pouvoir M. Georges Buisson)
- Mme Martine Sachet, Personnalité qualifiée
- M. Philippe Salvetti, Personnalité qualifiée

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Délibération n°3/2015

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

La présente délibération est proposée au Conseil d'administration sous réserve du vote de la délibération n°2/2015 - Compte administratif 2014 et Affectation du résultat.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Budget supplémentaire 2015

Le 18 décembre 2014, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de la Maison de la Culture pour l'année 2015, le total des dépenses et recettes s'élevant à 3 598 966.00 € HT.

Un budget supplémentaire est soumis au conseil d'administration afin d'intégrer les résultats de fonctionnement et d'investissement inscrits au compte administratif 2014 de la MCB.

Le **résultat d'exploitation cumulé** s'élève à **11 900.77 €** et se décompose comme suit :

Résultat d'exploitation cumulé 2013	5 916.31 €
Résultat d'exploitation 2014	5 984.46 €
R 002 - Résultat d'exploitation cumulé 2014	11 900.77 €

Le **résultat d'investissement cumulé** s'élève à **159 712.34 €** et se décompose comme suit :

Résultat d'investissement cumulé 2013	117 708.60 €
Résultat d'investissement 2014	42 003.74 €
R 001 - Résultat d'investissement cumulé 2014	159 712.34 €

Il est proposé :

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- D'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de **11 900.77 €** aux achats de spectacles et aux apports en coproduction (compte 604 du chapitre 011) ;

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- D'affecter le résultat d'investissement d'un montant de **159 712.34 €** :
 - A hauteur de 20 000 € au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (licences) ;
 - A hauteur de 139 712.34 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles englobant l'acquisition de matériel technique, informatique et l'aménagement d'installations. ;

L'ensemble des propositions nouvelles est présenté dans le tableau ci-après :

	BP 2015	Propositions nouvelles	Total BS 2015
SECTION EXPLOITATION			
DEPENSES			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 752 493,00 €	11 900,77 €	1 764 393,77 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 742 153,00 €		1 742 153,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	2 000,00 €		2 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 160,00 €		50 160,00 €
RECETTES			
Chapitre 013 – Atténuation de charges			0,00 €
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations...	758 584,00 €		758 584,00 €
Chapitre 74 – Subventions	2 779 062,00 €		2 779 062,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels			0,00 €
Chapitre 79 – Transfert de charges			0,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 160,00 €		6 160,00 €
R002 RESULTAT REPORTE		11 900,77 €	11 900,77 €
Total des dépenses	3 548 806,00 €	11 900,77 €	3 560 706,77 €
Total des recettes	3 548 806,00 €	11 900,77 €	3 560 706,77 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	40 000,00 €	139 712,34 €	179 712,34 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	4 000,00 €		4 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 160,00 €		6 160,00 €
RECETTES			
Chapitre 13 – Subvention d'investissement			0,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 160,00 €		50 160,00 €
R001 RESULTAT REPORTE		159 712,34 €	159 712,34 €
Total des dépenses	50 160,00 €	159 712,34 €	209 872,34 €
Total des recettes	50 160,00 €	159 712,34 €	209 872,34 €
Total des dépenses Sections Exploitation et Investissement	3 598 966,00 €	171 613,11 €	3 770 579,11 €
Total des recettes Sections Exploitation et Investissement	3 598 966,00 €	171 613,11 €	3 770 579,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'adopter le budget supplémentaire 2015 de la Maison de la Culture de Bourges.**

Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la
Culture de Bourges »

Olivier ATLAN


SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- ~~avec ou~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- ° - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget ~~primitif ou~~ cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 560 706,77	3 548 806,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		11 900,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 560 706,77	3 560 706,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	209 872,34	50 160,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		159 712,34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		209 872,34	209 872,34

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 770 579,11	3 770 579,11
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitaiton = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 752 493,00	11 900,77	11 900,77	1 764 393,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 742 153,00			1 742 153,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 495 646,00	11 900,77	11 900,77	3 507 546,77
66	Charges financières	2 000,00			2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 498 646,00	11 900,77	11 900,77	3 510 546,77
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	50 160,00			50 160,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		50 160,00			50 160,00
TOTAL		3 548 806,00	11 900,77	11 900,77	3 560 706,77

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 560 706,77

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	758 584,00			758 584,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	2 779 062,00			2 779 062,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00			5 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 542 646,00			3 542 646,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		3 542 646,00			3 542 646,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	6 160,00			6 160,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 160,00			6 160,00
TOTAL		3 548 806,00			3 548 806,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 900,77
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 560 706,77

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles		20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	139 712,34	139 712,34	179 712,34
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		40 000,00	159 712,34	159 712,34	199 712,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00			4 000,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		4 000,00			4 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		44 000,00	159 712,34	159 712,34	203 712,34
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	6 160,00			6 160,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 160,00			6 160,00
TOTAL		50 160,00	159 712,34	159 712,34	209 872,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 872,34
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	50 160,00			50 160,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		50 160,00			50 160,00
TOTAL		50 160,00			50 160,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	159 712,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 872,34
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

--	--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 764 393,77		1 764 393,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 742 153,00		1 742 153,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	2 000,00		2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses d'exploitation - Total	3 510 546,77		3 510 546,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 510 546,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00		4 000,00
13	Subventions d'investissement		6 160,00	6 160,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00		20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	179 712,34		179 712,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations *			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	203 712,34	6 160,00	209 872,34

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 872,34
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	758 584,00		758 584,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	2 779 062,00		2 779 062,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		6 160,00	6 160,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		3 542 646,00	6 160,00	3 548 806,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 900,77
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 560 706,77

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		50 160,00	50 160,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			50 160,00	50 160,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	159 712,34
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 872,34

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
art (1)					
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	1 752 483,00	11 900,77	11 900,77	1 764 383,77
904	ACHATS D'ETUDES ET PREST SERVICES	822 258,00	11 900,77	11 900,77	834 158,77
9061	FLUIDES	26 500,00			26 500,00
9063	FOURNITURES ENTRE & PET EQP	15 700,00			15 700,00
9064	FOURNITURES ADM	5 000,00			5 000,00
9066	CARBURANTS	5 700,00			5 700,00
9068	AUTRES FOURNITURES	68 300,00			68 300,00
911	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 000,00			6 000,00
912	REDEVANCES DE CREDIT BAIL	31 300,00			31 300,00
9132	LOCATIONS IMMOBILIERES	58 300,00			58 300,00
9135	LOCATIONS MOBILIERES	78 000,00			78 000,00
914	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	16 000,00			16 000,00
9152	TRAV ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIER				
9155	TRAV ENTRET. MOBILIER				
9159	MAINTENANCE	37 550,00			37 550,00
9161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUES	11 505,00			11 505,00
9168	PRIMES ASSURANCE AUTRES	6 800,00			6 800,00
917	ETUDES ET RECHERCHES				
918	DIVERS	3 200,00			3 200,00
9225	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEUR	8 436,00			8 436,00
9226	HONORAIRES	24 200,00			24 200,00
9228	DIVERS FRAIS ANNEXES, COURSIERS				
9231	ANNONCES & INSERTIONS	16 000,00			16 000,00
9239	CATALOGUES ET IMPRIMES	46 655,00			46 655,00
9238	DIVERS	1 000,00			1 000,00
924	TRANSPORT BIENS ET PERSONNES	87 446,00			87 446,00
9251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	139 584,00			139 584,00
9255	FRAIS DE DEMENAG	1 500,00			1 500,00
9256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35 500,00			35 500,00
9257	RECEPTIONS	13 750,00			13 750,00
9261	AFFRANCH. ET ROUTAGE	13 600,00			13 600,00
9262	TELEPHONE ET TELEX	26 800,00			26 800,00
927	SERVICES BANCAIRES	2 500,00			2 500,00
9281	CONCOURS DIVERS	11 300,00			11 300,00
9282	FRAIS DE GARDIENNAGE				
9283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX				
9288	AUTRES PREST EXT DIVERSES	56 000,00			56 000,00
9311	TAXE PROFESSIONNELLE				
9312	AUTRES TAXES				
9313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 400,00			2 400,00
9358	AUTRES DROITS	2 010,00			2 010,00
937	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS AS	68 902,00			68 902,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 742 153,00			1 742 153,00
921	PERSONNEL INTERIMAIRE				
9311	TAXES SUR SALAIRES	80 000,00			80 000,00
9312	TAXES D'APPRENTISSAGE				
9331	VERSEMENT DE TRANSPORT				
9333	PART FORMATION CONTINUE				
9334	PART EFFORT DE CONSTRUCTION				
9411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 658 103,00			1 658 103,00
9412	CONGES PAYES				
9413	PRIMES ET GRATIFICATIONS				
9414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS				
945	URSSAF				
947	AUTRES CHARGES SOCIALES	4 050,00			4 050,00
948	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
014 (7)	Atténuation de produits				
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
95	Autres charges de gestion courante	1 000,00			1 000,00
951	REDEVANCES POUR BREVET				
958	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	1 000,00			1 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
	(a) = (011+012+014+05)	3 495 646,00	11 900,77	11 900,77	3 507 546,77
66	Charges financières (b)	2 000,00			2 000,00
661	INTERETS MORATOIRES	2 000,00			2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00			1 000,00
671	CHARGES EXCEP. SUR OPER DE L'EXERCICE				
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANT.)				
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			1 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)				
687	Dotations aux provisions				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
697	IMPOSITION FORFAITAIRE ANNUELLE				
022	Dépenses imprévues (f)				
22	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	3 498 646,00	11 900,77	11 900,77	3 510 546,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région

(2) cf. I - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) 92 : sauf le compte 921 rattaché au sein du chapitre 012

(6) 654 : ce compte est uniquement ouvert en M43

(7) Le compte 730 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Le montant des C.N.E. de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 96112 sera négatif

(9) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, des dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'est pas en M43

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	50 160,00			50 160,00
675	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
681	operations d'ordre fonct. dépenses	50 160,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		50 160,00			50 160,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 160,00			50 160,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		3 548 806,00	11 900,77	11 900,77	3 560 706,77
					+
RESTES A REALISER N-1 (7)					
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)					
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 560 706,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)				
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS				
6459	REBOURSEMENTS SUR CS				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	758 584,00			758 584,00
7061	PRESTATIONS DE SERVICES- BILLETTERIE	367 250,00			367 250,00
7062	PRESTATIONS DE SERVICES- CARTES D'ADHERE	63 900,00			63 900,00
7063	RECETTES DES ATELIERS	120 000,00			120 000,00
7064	PRESTATIONS DE SERVICES-RECETTES DE COPR	65 000,00			65 000,00
7065	PRESTATIONS DE SERVICES-RECETTES DE TOUR	129 469,00			129 469,00
707	VENTE DE MARCHANDISES				
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	12 965,00			12 965,00
74	Subventions d'exploitation	2 779 062,00			2 779 062,00
741	SUBVENTIONS -VILLE	1 002 190,00			1 002 190,00
742	SUBVENTION DEPARTEMENT	163 200,00			163 200,00
743	SUBVENTION REGION	217 370,00			217 370,00
744	SUBVENTION ETAT	1 123 826,00			1 123 826,00
745	SUBVENTIONS AUTRES	24 500,00			24 500,00
746	MECENAT				
7481	SUBVENTION SUR PROJETS VILLE	15 000,00			15 000,00
7482	SUBVENTION SUR PRODUCTION VILLE	42 600,00			42 600,00
7483	SUBVENTION SUR PROJETS CG	55 000,00			55 000,00
7484	SUBVENTION SUR PRODUCTION CG	65 000,00			65 000,00
7485	SUBVENTION DRAC EDUC CULT	40 376,00			40 376,00
7486	SUBVENTION SUR PROJET DRAC	30 000,00			30 000,00
75	Autres produits de gestlon courante	5 000,00			5 000,00
757	PARTENARIAT	5 000,00			5 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 013+70+73+74+75		3 542 646,00			3 542 646,00
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)				
7717	DEGREVEMENT D'IMPOTS AUTRES QU'IMPOTS SU				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERAT				
773	MDTS ANNULES SUR EXERCICES ANT.				
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
79	TRANSFERT DE CHARGES				
79	TRANSFERTS DE CHARGES				
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 542 646,00			3 542 646,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	6 160,00			6 160,00
777	OPERATION D'ORDRE CPT 777	6 160,00			6 160,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 160,00			6 160,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	3 548 806,00				3 548 806,00
---	---------------------	--	--	--	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (7)			+
----------------------------------	--	--	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	11900,77		+
--	-----------------	--	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			=	3 560 706,77
--	--	--	---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		20 000,00	20 000,00	20 000,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES		20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	139 712,34	139 712,34	179 712,34
2135	INST.GENE.AGENC.AMENAG.CONSTR.				
2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI IGAA				
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES				
2154	MATERIEL INDUSTRIEL				
21735	INSTALLATIONS GENERALES LOCAUX MAD		139 712,34	139 712,34	139 712,34
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	40 000,00			40 000,00
2184	MOBILIER				
2188	AUTRES				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
Total des dépenses d'équipement		40 000,00	159 712,34	159 712,34	199 712,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00			4 000,00
1068	RESERVES FACULTATIVES	4 000,00			4 000,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
167	EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICI				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		4 000,00			4 000,00
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		44 000,00	159 712,34	159 712,34	203 712,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	6 160,00			6 160,00
13914	OPERATIONS D'ORDRE Amortissement Sub Inv	6 160,00			6 160,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 160,00			6 160,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	50 160,00	159 712,34	159 712,34	209 872,34
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
€	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			€
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				209 872,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS (CNC)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	50 160,00			50 160,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMO	50 160,00			50 160,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		50 160,00			50 160,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 160,00			50 160,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		50 160,00			50 160,00
+					
RESTES A REALISER N-1 (8)					
+					
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			159 712,34		159 712,34
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					209 872,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
---------------------------------------	--

Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441

"opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial		Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en Intérêts	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (5)	Index (4)	Taux (3)			
TOTAL GENERAL																
163 Emprunts obligataires																
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																
1641 Emprunts en euros (8)																
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)										
165 Dépôts et cautionnements reçus																
Total des dépôts et cautionnements reçus																
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																
168 Autres emprunts et dettes assimilées																
1681 Autres emprunts																
1682 Bons à moyen terme négociables																
1687 Autres dettes																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour en fine, G pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 "intérêts décaissés" et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 069.

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en capital		ICNE de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (4)	Taux index ⁽⁵⁾ (5)	Taux actuariel (6) (5)		Index (5)	Niveau de taux		Intérêts	en
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	

Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
 (3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
 (4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
 (5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (6) Taux annuel, tous frais compris.
 (7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du	
AMORTISSEMENT linéaire pro rata temporis à compter de la date de mise en service du bien.	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : pas de seuil	délibération n°21/2011 du 9 novembre 2011	
	Durée (en année)		
	Concession, droits similaires		1
	Installations spécifiques techniques, générales,		4
	Matériel de transport		5
	Matériel de bureau, mobilier, immobilisations reçues en		3
	Constructions		10
Immobilisations reçues en affectation autres terrains et	20		

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)	
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
9	Sur provisions pour dépr. d.....	
	Autres opérations	
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
Production immobilisée (F)		
Stocks et en-cours (G)		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
-------------	---	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		18	Compte de liaison : affectation à ...	
18	Compte de liaison : affectation à ...		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres Immobilisations financières		020	Dépenses imprévues	
020	Dépenses imprévues		45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D 001 (4)			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>				040	<i>- Financement par le service (contrepartie 6742)</i>			
					041	<i>- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)</i>			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		B1.1
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.2

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE														
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital Intérêts
								Taux (3)	Index (4)	Taux (5) actuariel	Index (4)			
Totaux généraux														
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics														
Totaux pour les emprunts avertis que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics														

- (1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.
(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.
(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

Page 29

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2015

AGENTS NON TITULAIRES	Poste	Catégories / Echelon	SECTEUR	Rémunération brute annuelle
Atlan Olivier	Directeur	Groupe 1/1	Administratif	76 092
Benard Nicolas	Conseiller technique	Groupe 4 / 7	Technique	37 262
Bouzitât Catherine	Directrice du secteur de l'information	Groupe 3 / 7	Administratif	39 175
Bry Pascal	Machiniste/Constructeur-proj	Groupe 7 / 7	Technique	26 417
Chevereau Geneviève	Habilleuse	Groupe 8 / 7	Technique	14 128
Daguin Caroline	Chargée relations publiques	Groupe 4 / 1	Administratif	29 175
Daubies Roselyne	Assistante de direction	Groupe 4 / 4	Administratif	38 107
Delancray Alain	Gardien/standardiste	Groupe 9 / 2	Administratif	24 910
Deroziere Olivier	Attaché information/graphiste/webmaster	groupe 5 / 3	Administratif	26 800
Dos Santos Paule Christine	Comptable paie	Groupe 7 / 1	Administratif	2 518
Dufourd Florence	Ouvreuse	Groupe 8 / 2	Administratif	2 544
Estrade Pascal	Régisseur de scène	Groupe 6 / 5	Technique	25 736
Frelat François	Responsable comptable et social	Groupe 4 / 4	Administratif	34 479
Ghezziel Zinedine	Régisseur Lumiere	Groupe 6 / 5	Technique	26 615
Joly Carole	Attachée à l'accueil	Groupe 6 / 4	Administratif	12 357
Khima Rabbah	Directeur technique	Groupe 3 / 3	Technique	49 356
Lespagnol Sabine	Caissière hôtesse d'accueil	Groupe 8 / 2	Administratif	21 337
Llopis Aldrick	Projectionniste / gardien / caissier	Groupe 9 / 6	Administratif	25 604
Loeuillet Joël	Régisseur de scène	Groupe 6 / 1	Technique	23 634
Matel Audrey	Directrice de la communication, des RP et de l'accueil	Groupe 3 / 1	Administratif	34 479
Montagné Anne-Sophie	Administratrice	Groupe 2 / 1	Administratif	42 016
Moussel Odette	Employée de nettoyage	Groupe 9 / 3	Technique	22 387
Munier Vincent	Régisseur général	Groupe 4 / 5	Technique	35 806
Nectoux Olivier	Conseiller technique	Groupe 3 / 5	Technique	40 913
Piedrrière Benoît	Chargé de programmation cinéma - opérateur	Groupe 4 / 1	Technique	28 650
Pineaud Alexia	Caissière hôtesse d'accueil	Groupe 8 / 5	Administratif	24 605
Poncet Gaëlle	Assistante de direction	Groupe 4 / 1	Administratif	28 367
Poulard Marie	Attachée au service des publics	Groupe 6 / 1	Administratif	21 665
Roger Didier	Machiniste/Constructeur	Groupe 7 / 7	Technique	29 332
Rollot Joël	Régisseur lumiere adj,	Groupe 6 / 6	Technique	28 976
Truelle Sylvie	Responsable accueil billetterie	Groupe 4 / 3	Administratif	34 164
Vincent Eric	Machiniste/Constructeur	Groupe 7 / 7	Technique	29 336
Vincent Pascale	Employée de nettoyage/employée polyvalente	Groupe 8 / 4	Technique	23 446
	Hôte-sses d'accueil	Groupe 9	Accueil	9 586
TOTAL GENERAL				969 973

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 AVR. 2015



A Bourges le 16 avril 2015

Présenté par le président du Conseil d'administration,

Le président, **Georges Buisson**

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session


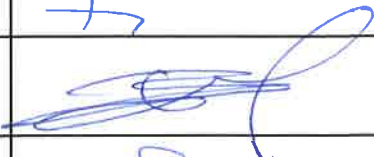


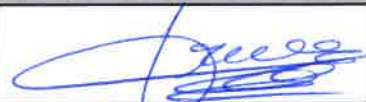
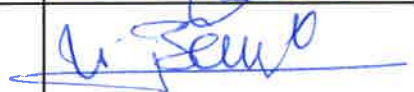
A Bourges le 16 avril 2015

Nombre de membres en exercice **19**
 Nombre de membres présents **14**
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour **14**
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 30-mars-15

Les membres du conseil d'administration

Qualité	Pouvoir	Signature
Représentant de l'Etat		
A. Poincheval Syndic le Cher Dept	A. Poincheval 17 av. ...	
Dortheval - Préfet		
Représentant de la Ville		
M. Pascal Polme Jean	M. Charpagne	
Guyot Pénatier		
Civp Frad		
CHARPAGNE Frédéric		
Représentant de la Région		
M. Benneux	P. Fourmer	
Représentant Département		

Personnalités qualifiées			
	Jal Fourmain		
	Jean Berger	Pierre G. Boussier	
	Charles Parnet		
	P. Pierre Verrier		
Représentants du personnel			
	TRUETTE Sylvie		
	BENARD Nicolas		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
A Bourges, le

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 AVR. 2015

